



Guide de mobilité pour étudiants

Étudier dans la Grande Région en toute simplicité :
suivre des cours au sein du réseau UniGR



UNIVERSITÉ DE LA
GRANDE RÉGION
UNIVERSITÄT DER
GROSSREGION



MENTIONS LÉGALES

Éditeur

Consortium du projet « Université de la Grande Région - UniGR »
Représenté par l'Université du Luxembourg

Projet « Université de la Grande Région »
Université du Luxembourg
162a, avenue de la Faiencerie
L-1511 Luxembourg

Mise en page

COMED S.A.

Impression

Polyprint | Avril 2013

Crédits photos

Uwe Bellhäuser: Couverture, pages 4, 7, 15, 16-17, 23
Michael Erhart: pages 10, 13, 19, 20
iStockphoto: pages 6, 22

Le guide de mobilité est disponible en français, en allemand et en anglais. Il peut être téléchargé en version PDF sur le site Internet www.uni-gr.eu.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique. Ils ont donc à la fois valeur de féminin et de masculin.



Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme INTERREG IVA Grande Région. L'Union européenne investit dans votre avenir.



Table des matières

Introduction	5
LE STATUT ÉTUDIANT UNIGR : ÊTRE MOBILE PLUS FACILEMENT	6
Le statut étudiant UniGR, qu'est-ce que c'est?	6
Comment profiter du statut UniGR dans une université partenaire?	8
Quand s'inscrire dans les universités partenaires?	8
Comment faire reconnaître les cours suivis dans une autre université?	10
AUTRES AVANTAGES ET BONS PLANS POUR LES ÉTUDIANTS DE LA GRANDE RÉGION	12
Comment se documenter malin?	12
Comment améliorer ses compétences linguistiques?	12
Quelles sont les autres possibilités de mobilité au sein de la Grande Région?	14
<i>Services en charge des relations internationales et/ou de la mobilité étudiante</i>	<i>14</i>
LA MOBILITÉ EN PRATIQUE	16
Comment se déplacer en Grande Région?	18
<i>Distance en kilomètres qui sépare les principales villes universitaires</i>	<i>18</i>
<i>Tarifs préférentiels pour étudiants région par région</i>	<i>18</i>
<i>Les bons plans pour les déplacements frontaliers</i>	<i>20</i>
Se déplacer sans frais avec le fonds de mobilité UniGR	21
Comment être mobile en situation de handicap?	21
Comment se restaurer dans les universités partenaires?	22
Comment se loger à prix mini?	23
CONTACTS UNIGR	24
ANNEXES (voir version allemande).....	I



Introduction

Chères étudiantes, Chers étudiants,

Vous étudiez à l'Université de Liège, de Lorraine, du Luxembourg, de la Sarre, de Kaiserslautern ou de Trèves? Vous souhaitez donner une dimension européenne à votre formation en étant mobile ponctuellement mais facilement? Le statut étudiant UniGR est alors fait pour vous !

Le statut étudiant UniGR vous permet de profiter gratuitement des cours proposés par une université partenaire du réseau « Université de la Grande Région - UniGR ». C'est également une opportunité de développer vos compétences linguistiques, de nouer de nouvelles relations sociales, de vous ouvrir culturellement, de vous confronter à d'autres manières de vivre et de penser, etc. Une expérience riche et stimulante qui démontre votre flexibilité et votre capacité d'adaptation. Qualités qui seront fortement appréciées par vos futurs employeurs !

Vous trouverez dans ce guide ainsi que sur le portail Internet UniGR toutes les informations utiles pour bénéficier du statut étudiant UniGR et préparer votre mobilité en toute tranquillité : les procédures d'inscription et de reconnaissance, les bons plans pour se déplacer, se documenter et se restaurer en Grande Région !

En vous souhaitant une bonne lecture et plein de succès dans votre futur projet.

Prof. Dr. Volker Linneweber

Président du conseil de l' « Université de la Grande Région - UniGR » (2012-2013)

Président de l'Université de la Sarre

Le statut étudiant UniGR : être mobile plus facilement

La mobilité transfrontalière présente les avantages d'ouvrir les étudiants à la culture des pays voisins, d'améliorer leurs compétences linguistiques et d'élargir leurs perspectives d'insertion professionnelle. Les partenaires du réseau « Université de la Grande Région - UniGR », conscients de ces enjeux, ont mis en place un statut étudiant UniGR destiné à faciliter la mobilité estudiantine entre les six universités partenaires.

LE STATUT ÉTUDIANT UNIGR, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le statut étudiant UniGR donne la possibilité aux étudiants inscrits régulièrement dans l'une des universités membres du réseau UniGR et souhaitant compléter ou enrichir leur formation initiale de **suivre gratuitement des cours** dispensés par les autres établissements partenaires. Il constitue somme toute une réelle opportunité pour les étudiants d'intégrer facilement une dimension européenne dans leur parcours de formation.

Les étudiants peuvent accéder à une grande partie de l'offre de formation de l'UniGR. Le nombre de cours choisis ne peut excéder la

valeur de 10 crédits ECTS pour un semestre et de 20 crédits ECTS pour une année académique.

Le statut étudiant UniGR ouvre enfin l'accès aux services offerts par les universités tels que les bibliothèques et les restaurants universitaires.



Pour en savoir plus sur l'offre de de formation des universités UniGR et/ou sur le fonctionnement du système universitaire dans un pays en particulier, rendez-vous sur le portail Internet UniGR, rubrique « Étudier ».



COMMENT PROFITER DU STATUT ÉTUDIANT UNIGR DANS UNE UNIVERSITÉ PARTENAIRE ?

Les étudiants doivent préalablement choisir le(s) cours qu'ils souhaitent suivre dans une ou plusieurs universités partenaires. Pour faciliter leur recherche, les universités partenaires ont mis en place sur le portail Internet UniGR dans la rubrique « Étudier » un moteur de recherche qui permet d'accéder en quelques clics à l'ensemble de leur offre de formation. Les étudiants peuvent en outre cibler leur recherche en précisant le domaine de formation, le lieu, le niveau et la langue.

Une fois le(s) cours choisis, les étudiants doivent contacter le(s) responsable(s) pédagogique(s) ou le secrétariat étudiant de l'université d'accueil pour confirmer l'ouverture des cours choisis aux étudiants des autres universités partenaires.

Après confirmation, les étudiants peuvent procéder à leur inscription dans la ou les université(s) concernée(s). La procédure à suivre pour profiter du statut étudiant UniGR dans une université en particulier est présentée en détail en annexe.

QUAND S'INSCRIRE DANS LES UNIVERSITÉS PARTENAIRES ?

Les périodes de cours et les dates d'inscription recommandées sont présentées dans le tableau ci-contre.

Une inscription hors de ces périodes est éventuellement possible dans le cadre du statut étudiant UniGR.

Pour connaître plus en détail les calendriers académiques des universités partenaires, rendez-vous sur le portail Internet UniGR à la rubrique « Étudier ».

Calendrier académique

Université	Périodes de cours	Périodes d'inscription recommandées
Université de la Sarre	SEMESTRE D'HIVER : octobre à février SEMESTRE D'ÉTÉ : avril à juillet	SEMESTRE D'HIVER : début août à fin octobre SEMESTRE D'ÉTÉ : début mars à mi-avril
Université de Liège	1^{er} QUADRIMESTRE : septembre à décembre 2^e QUADRIMESTRE : février à mai	1^{er} & 2^e QUADRIMESTRE : début juillet à mi-juillet et de mi-août à fin septembre
Université de Luxembourg	SEMESTRE D'HIVER : septembre à décembre SEMESTRE D'ÉTÉ : février à mai / juin	SEMESTRE D'HIVER : juillet à fin septembre SEMESTRE D'ÉTÉ : décembre à fin janvier
Université de Lorraine	1^{er} SEMESTRE : septembre à décembre 2^e SEMESTRE : janvier à mai	1^{er} SEMESTRE : début septembre 2^e SEMESTRE : début janvier
Université de Kaiserslautern	SEMESTRE D'HIVER : octobre à février SEMESTRE D'ÉTÉ : avril à juillet	SEMESTRE D'HIVER : mi-mai à fin août SEMESTRE D'ÉTÉ : mi-novembre à fin février
Université de Trèves	SEMESTRE D'HIVER : octobre à février SEMESTRE D'ÉTÉ : avril à juillet	SEMESTRE D'HIVER : mi-mai à début septembre SEMESTRE D'ÉTÉ : mi-janvier à début mars



COMMENT FAIRE RECONNAÎTRE LES COURS SUIVIS DANS UNE AUTRE UNIVERSITÉ ?

Tout étudiant souhaitant faire reconnaître les cours suivis dans une autre université partenaire via l'acquisition de crédits ECTS doit généralement procéder de la même manière que les étudiants ERASMUS.

Préalablement au départ

- 1 S'informer de la possibilité de suivre le(s) cours choisi(s) et de le(s) faire reconnaître auprès des responsables (pédagogiques) des universités d'origine et d'accueil;

- 2 Établir un contrat d'études également appelé « **Learning Agreement** »;

Un **contrat d'études** est un document écrit qui fixe la liste des cours que l'étudiant souhaite suivre dans une autre université ainsi que le nombre de crédits ETCS qui leur est associé. Il doit être rempli en accord avec les responsables pédagogiques des universités d'origine et d'accueil. Il est disponible sur demande auprès du correspondant Relations Internationales de la composante ou du service central de l'université d'origine.

Pendant le séjour

- 3 Pour les universités allemandes, l'Université de Lorraine et l'Université du Luxembourg, vérifier si une inscription aux examens est nécessaire ou non;
- 4 (Optionnel) Faire signer le certificat de mobilité UniGR (disponible en annexe);
- 5 Récupérer, après validation des acquis (examens, contrôle continu, etc.), le relevé de notes officiel également appelé « **Transcript of records** »;

Au retour

- 6 Remettre le relevé de notes et, pour certaines universités, le contrat d'études au service ou à la personne en charge de la reconnaissance dans l'université d'origine (directeur d'études, Service Relations Internationales, Secrétaire de Formation, Prüfungsamt ou autre).

La procédure à suivre pour faire reconnaître le(s) cours suivi(s) dans une université en particulier vous est présentée en détail en annexe.

Pour plus de mobilité : événements au sein du réseau UniGR

Les universités partenaires du réseau UniGR encouragent vivement la participation des étudiants à des événements scientifiques (universités d'été, colloques, conférences, etc.) ou socioculturels qu'elles organisent.

Pour connaître les manifestations proposées par l'UniGR, rendez-vous sur le portail Internet UniGR, rubrique « Événements »

Les étudiants souhaitant participer à un événement peuvent éventuellement solliciter auprès de leur université d'origine (sauf en Rhénanie-Palatinat) une prise en charge de leurs frais de déplacement avec le fonds de mobilité UniGR (voir page 21).

Autres avantages et bons plans pour les étudiants de la Grande Région

COMMENT SE DOCUMENTER MALIN ?

La réussite académique des étudiants est une préoccupation centrale des universités partenaires. Elle est indissociable de bonnes conditions d'apprentissage parmi lesquelles un accès libre et gratuit aux ressources documentaires disponibles en Grande Région.

Tous les étudiants (indépendamment du statut étudiant UniGR) ont ainsi la possibilité d'accéder et d'emprunter gratuitement des documents dans toutes les bibliothèques universitaires de l'UniGR. Pour ce faire, ils doivent généralement se présenter à la bibliothèque de l'université concernée.

Pour faciliter leur recherche documentaire, les universités partenaires ont créé sur le portail internet UniGR un moteur de recherche permettant d'accéder en quelques clics aux catalogues de toutes les bibliothèques UniGR.

COMMENT AMÉLIORER SES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES ?

La mobilité au sein du réseau UniGR suppose de bonnes compétences linguistiques. Aussi, pour soutenir l'apprentissage des langues étrangères, les universités partenaires proposent aux étudiants une offre de formation large et variée. Elles leur permettent également d'obtenir des certifications reconnues à l'échelle internationale à l'exemple du DSH, CLES, UNiCert, DELF, DALF. Les langues enseignées sont multiples : français, allemand, anglais, luxembourgeois, chinois, etc.

Une partie de cette offre est accessible aux étudiants dans le cadre ou indépendamment du statut étudiant UniGR :

- **Cours intensifs** de français et d'allemand langue étrangère (et autres langues) ainsi que des stages d'été (payants) proposés chaque année voire chaque semestre par les centres de langues des Universités de Kaiserslautern, de Trèves, de la Sarre, de Lorraine et de Liège ;

Les modalités d'inscription et les conditions de prêt sont présentées sur le portail internet UniGR, rubrique « Bibliothèques ».



- **Cours extensifs** (généralement gratuits) proposés aux étudiants inscrits dans le cadre du statut étudiant UniGR par tous les partenaires à l'exception de l'Université du Luxembourg. Le centre de langues de l'Université de la Sarre propose pour sa part des cours gratuits à tous les étudiants de la Grande Région (inscrits ou non à l'Université de la Sarre);
- **Ressources spécifiques** (supports et matériels) pour l'auto-apprentissage à consulter sur place et/ou en ligne (généralement gratuits) par tous les étudiants de la Grande Région (inscrits ou non à l'université concernée).

QUELLES SONT LES AUTRES POSSIBILITÉS DE MOBILITÉ AU SEIN DE LA GRANDE RÉGION ?

Les universités partenaires proposent aux étudiants et futurs étudiants une vingtaine de cursus transfrontaliers de niveau licence et master dans des domaines divers tels que les sciences humaines, les arts, le commerce, le droit et l'ingénierie. Ils sont dispensés par deux voire trois universités. Les étudiants effectuent généralement un séjour acadé-

mique de deux semestres dans le(s) pays partenaire(s). À l'issue de la formation, les étudiants reçoivent les diplômes (voire un diplôme conjoint) de leur université d'origine ainsi que de(s) l'établissement(s) impliqué(s).

Pour connaître les cursus transfrontaliers dispensés en Grande Région, rendez-vous sur le portail Internet UniGR à la rubrique « Étudier ».

Les étudiants ont par ailleurs la possibilité d'effectuer une période d'études (un semestre ou une année) dans une université partenaire dans le cadre d'accords de coopération tels que les accords Erasmus. Pour connaître les accords de coopération qui lient votre université d'origine aux autres universités partenaires, vous devez contacter le service des relations internationales de votre université.

Services en charge des relations internationales et/ou de la mobilité étudiante

Université de la Sarre

Akademisches Auslandsamt /
International Office
Gebäude A4 4 - Campus Center
D-66041 Saarbrücken
Tél. +49 (0)681 302-71100
international@io.uni-saarland.de

Université du Luxembourg

Service des Etudes
et de la Vie Etudiante (SEVE)
Campus Limpertsberg, bâtiment BRA
162 A, avenue de la Faiencerie
L-1511 Luxembourg
seve.mobilite@uni.lu



Pour plus d'informations sur les structures dispensant des cours de langues dans les universités partenaires, rendez-vous sur le portail Internet UniGR à la rubrique « Étudier ».

Université de Liège

Service des Relations internationales
Place du 20-Août 7 (Bât. A1)
B-4000 Liège
Tél. +32 (0)43669255
international@ulg.ac.be

Université de Kaiserslautern

Abteilung Internationales
Gottlieb-Daimler-Straße
Gebäude 47
D-67663 Kaiserslautern
Tél. +49 (0)631 205 5252
internationales@uni-kl.de

Université de Lorraine

Direction des Relations Internationales
et Européennes - Site de Metz
Ile du Saulcy
BP 80 794 - F-57012 Metz Cedex 1
Direction des Relations Internationales
et Européennes - Site de Nancy
91 avenue de la Libération
F-54001 Nancy
drie-mobilite-contact@univ-lorraine.fr

Université de Trèves

Akademisches Auslandsamt
(International Office)
Universitätsring 15
D-54286 Trier
Tél. +49 (0)651 201-2806
aaa@uni-trier.de

La mobilité en pratique



Accroître la mobilité des étudiants est le défi qu'entendent relever les universités partenaires de l'UniGR. Elle suscite néanmoins de nombreuses questions pratiques: comment se déplacer et à quel prix? Est-il possible de se restaurer à petits prix sur place? Comment se loger pas cher? Autant d'interrogations auxquelles l'UniGR apporte des réponses utiles et concrètes.

COMMENT SE DÉPLACER EN GRANDE RÉGION ?

Toutes les informations relatives aux modes de transport, aux correspondances, à la durée moyenne d'un trajet et aux prix sont disponibles sur le portail Internet UniGR, rubrique « Vivre & Se déplacer ».

Distance en kilomètres qui sépare les principales villes universitaires :

	KAISERSLAUTERN	LIÈGE	LUXEMBOURG	METZ	NANCY	SARREBRUCK	TRÈVES
KAISERSLAUTERN		275	160	135	185	65	115
LIÈGE	275		165	230	285	255	180
LUXEMBOURG	160	165		65	120	100	50
METZ	135	230	65		55	70	110
NANCY	185	285	120	55		125	165
SARREBRUCK	65	255	100	70	125		100
TRÈVES	115	180	50	110	160	100	

Tarifs préférentiels pour étudiants région par région

Des tarifs préférentiels sont proposés aux étudiants souhaitant se déplacer en transports en commun dans la Grande Région.

En Belgique

Le **Go Pass 10** permet aux jeunes âgés de moins de 26 ans d'effectuer 10 trajets dans toute la Belgique pour environ 50 euros. Il est non nominatif et valable un an à partir de la date d'achat.

Le **Go Pass 1** dont le prix s'élève à moins de 10 euros est également disponible pour un seul trajet en Belgique.

Les Go Pass sont en vente sur Ticket Online de la SNCB uniquement.

En Lorraine

Le **billet Metrolor**, en vente dans toutes les boutiques et gares SNCF de Lorraine, permet d'emprunter les TER (Transport Express

Régional) et autocars Metrolor en bénéficiant en moyenne de 40% de réduction par rapport au tarif normal. Il est accessible à tous et valable tous les jours.

Le **Pass Campus** est un abonnement hebdomadaire ou mensuel destiné aux étudiants lorrains, luxembourgeois et sarrois empruntant régulièrement les lignes de TER en Lorraine. Il leur permet de bénéficier jusqu'à 60% de réduction sur tous les déplacements effectués en Lorraine.

Au Luxembourg

L'Université propose à tous les étudiants inscrits (y compris les étudiants UniGR) un **abonnement de transport** moyennant la somme de 37 euros par semestre. Il est valable sans aucune limitation de parcours dans tous les moyens de transports publics du Grand-Duché de Luxembourg. Pour l'obtenir, l'étudiant doit cocher l'option « Abonnement Titre de Transport » figurant



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le portail Internet UniGR, rubrique « Vivre & Se déplacer ».

sur le formulaire d'inscription en ligne de l'Université du Luxembourg.

Les jeunes et étudiants âgés de moins de 20 ans ou de moins de 27 ans et percevant les allocations familiales qui ne sont pas inscrits à l'Université du Luxembourg peuvent obtenir la **« Jumbokaart »**. Elle permet d'utiliser pendant un an tous les moyens de transports publics du Grand-Duché. Les personnes résidant hors du Luxembourg peuvent également en bénéficier. La carte est délivrée par les Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL), la centrale de mobilité, les Autobus de la Ville du Luxembourg (AVL) ou encore par le Transport Intercommunal de personnes dans

le Canton d'Esch-sur-Alzette (TICE). Le prix de cette carte s'élève à 75 euros.

En Rhénanie-Palatinat et en Sarre

Les étudiants détenteurs du **« Semesterticket »** peuvent utiliser gratuitement les transports publics de la région concernée (train, bus et tram). Il leur est délivré par leur université à l'issue de leur inscription administrative moyennant le paiement d'une cotisation semestrielle. En Rhénanie-Palatinat, les étudiants qui s'inscrivent dans le cadre du statut étudiant UniGR ne peuvent pas obtenir le « Semesterticket ». Le prix du « Semesterticket » et les zones de validité sont propres à chaque université.

Les bons plans pour les déplacements frontaliers

Lorraine ↔ Sarre

Toute personne souhaitant effectuer un aller/retour Lorraine-Sarre dans la journée peut bénéficier d'un tarif préférentiel avec le ticket Lorraine-Sarre. Il est valable dans toutes les gares de la Deutsche Bahn en Sarre et certaines gares SNCF de Lorraine. À titre d'exemple, le prix d'un aller/retour au départ de Metz et de Nancy pour Sarrebruck s'élève à environ 20 euros.

Luxembourg ↔ Sarrebruck et Luxembourg ↔ Trèves

Les étudiants peuvent emprunter gratuitement le bus «Luxemburg-Saarbrücken-Express» et les trains reliant Luxembourg et Trèves sur présentation conjointe du «Semesterticket» et de la «JumboKaart» ou de l'abonnement de transport de l'Université du Luxembourg.

Luxembourg ↔ Trèves ↔ Kaiserslautern

Les étudiants présentant une carte étudiante avec photo peuvent bénéficier de 50% de réduction dans le bus longue distance DeLux-Express qui relie Luxembourg, Trèves, Birkenfeld, Kaiserslautern, Mayence, l'aéroport de Francfort/Main et Francfort/Main.

Rhénanie Palatinat ↔ Sarre

Le «Saarland-/Rheinland-Pfalz-Ticket» valable tous les jours permet à toute personne d'utiliser les transports publics dans les deux régions durant toute une journée. Le prix du billet s'élève à une vingtaine d'euros auxquels s'ajoute environ 4 euros par personne supplémentaire (maximum cinq personnes).

Le «Westpfalz-Anschluss-Semester-Ticket» permet à tous les étudiants détenteurs du «SaarVV Semesterticket» de voyager librement pendant un semestre entier dans la région de Westphalie. Le prix de cette carte s'élève à environ 155 euros par semestre.

SE DÉPLACER SANS FRAIS AVEC LE FONDS DE MOBILITÉ UNIGR

En réponse à une demande du Conseil étudiant UniGR, chaque université partenaire (sauf en Rhénanie-Palatinat) a instauré, à titre expérimental, un fonds destiné à soutenir la mobilité des étudiants à l'intérieur du périmètre de la Grande Région.

À titre d'exemple, un étudiant sarrois souhaitant se déplacer à Metz pour participer à un cours ou à un événement peut solliciter une prise en charge financière de ses frais de transport auprès de son université d'origine.

Les conditions et modalités d'attribution de cette aide sont propres à chaque université. Elles sont présentées en détail sur le portail UniGR, rubrique «Vivre & Se déplacer».

COMMENT ÊTRE MOBILE EN SITUATION DE HANDICAP ?

Les universités partenaires agissent pour que les étudiants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé invalidants puissent participer à la vie étudiante, dans une perspective de garantir l'égalité des chances et des droits, ainsi qu'à la mobilité étudiante dans le cadre de l'UniGR. La coopération a pour objectif que les étudiants en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé invalidants puissent suivre des cours et passer des examens dans les universités partenaires dans les mêmes conditions que dans leur université d'origine.

Toutes les universités disposent d'outils d'accompagnement et/ou d'interlocuteurs :

Université de la Sarre

Service en charge des étudiants en situation de handicap
www.uni-saarland.de/ksb
Tél. +49 (0) 681 302 50 25
ksb@uni-saarland.de

Université de Liège

Qualité de Vie des Etudiants – Accompagnement des étudiants en Situation de Handicap
www.ulg.ac.be/etudiants/handicap
ash@ulg.ac.be
Tél. +32 4 366 91 06 ou 58 65

Université de Lorraine

Mission Handicap
<http://handicap.univ-lorraine.fr>
Site Lorraine nord
Tél. +33 3 87 31 52 67
marie.courouve@univ-lorraine.fr
Site Lorraine sud

point.handicap@uhp-nancy.fr
Tél. +33 3 83 68 40 84 ou
Campus Lettres et Sciences Humaines
linda.khounach@univ-lorraine.fr
Tél. +33 3 54 50 41 50

Université du Luxembourg

Responsable des personnes aux besoins spécifiques
Arthur.limbach@uni.lu
Tél. +352 46 66 44 9225

Université de Kaiserslautern

Comité général des étudiants (AStA)
Service de la formation accessible
www.asta.uni-kl.de/barrierefrei.html
Tél. +49 631 205 2228

Université de Trèves

Service central d'orientation
www.zsb.uni-trier.de
meyerf@uni-trier.de
Tél. +49 651 301 4205



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le portail Internet UniGR, rubrique «Vivre & Se déplacer» (sous-rubrique «Correspondances entre les villes»).

COMMENT SE RESTAURER DANS LES UNIVERSITÉS PARTENAIRES ?

Chaque université dispose d'un service de restauration (restaurant, cantine, cafétéria, snack et/ou autres) à prix avantageux. Les modalités d'accès sont spécifiques à chaque site. Une carte étudiante ou une carte restaurant peut effectivement être requise pour régler les repas.

À l'Université de la Sarre

La restauration est accessible à l'ensemble de la communauté estudiantine UniGR. Les étudiants présentant une carte étudiante d'une des six universités partenaires peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel. Les repas peuvent être payés avec la carte étudiante de l'Université de la Sarre ou en espèces.

À l'Université de Liège

Les restaurants universitaires et les cafétérias de l'Université de Liège sont accessibles à tous les étudiants UniGR. Les repas peuvent être acquittés en espèces ou en carte bancaire.

À l'Université du Luxembourg

La cantine universitaire du campus Limpertsberg est accessible uniquement aux étudiants inscrits à l'Université du Luxembourg sur présentation de la carte « Restopolis » à retirer auprès du Service des Études et de la Vie Étudiante (SEVE). Les cafétérias des Campus Walferdange et Kirchberg sont en revanche ouvertes à l'ensemble de la communauté estudiantine UniGR. Les repas proposés sont à régler en espèces.

À l'Université de Lorraine

L'accès aux restaurants universitaires de Lorraine se fait sur présentation de la carte « CLE » de l'Université de Lorraine. Elle peut être délivrée à l'issue d'une inscription administrative ou sur demande dans les resto-U. Il est enfin possible de régler les repas en espèces dans les cafétérias ou brasseries universitaires.

À l'Université de Kaiserslautern

Les étudiants UniGR peuvent accéder aux restaurants universitaires et aux cafétérias de l'Université de Kaiserslautern et régler les repas en espèces ou avec la « Gästemensakarte » à retirer auprès du Studierendenwerk de l'université. Les tarifs préférentiels sont en revanche accessibles uniquement aux étudiants détenteurs de la carte étudiante de l'Université de Kaiserslautern ou de Trèves.

À l'Université de Trèves

Le service restauration est ouvert à tous les étudiants UniGR. Les repas peuvent être payés en espèces. Les tarifs préférentiels sont en revanche accessibles uniquement aux étudiants détenteurs de la carte étudiante de l'Université de Kaiserslautern, de Trèves ou de la « LuxMensaCard ».

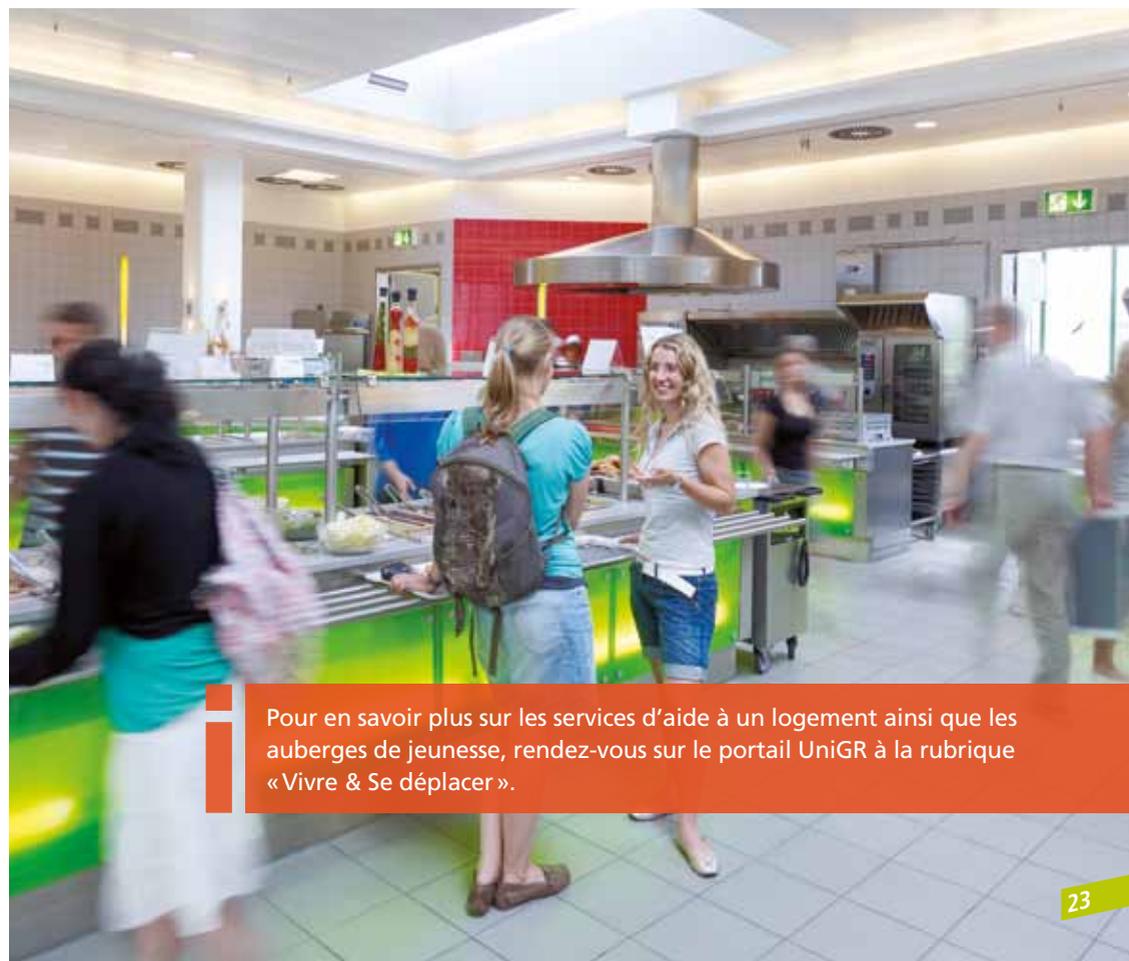


COMMENT SE LOGER À PRIX MINI ?

Quels sont les logements disponibles en Grande Région pour des courts ou moyens séjours ?

Chaque université partenaire propose aux étudiants souhaitant séjourner pour une moyenne ou longue durée un service d'information et d'accompagnement à la

recherche d'un logement à bas prix. Il existe en outre de nombreuses auberges de jeunesse dans les régions. Elles offrent un hébergement temporaire à petits prix en chambres collectives ou en dortoirs.



Pour en savoir plus sur les services d'aide à un logement ainsi que les auberges de jeunesse, rendez-vous sur le portail UniGR à la rubrique « Vivre & Se déplacer ».

Contacts UniGR



Le bureau central de l'UniGR ainsi que les chargés de mission UniGR dans les universités partenaires sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Bureau central de l'UniGR

info@uni-gr.eu

Université de la Sarre

unigr@uni-saarland.de

Université de Liège

international@ulg.ac.be

Université du Luxembourg

ugr-info@uni.lu

Université de Lorraine

info-ugr@uni-lorraine.fr

Université de Kaiserslautern

uni-gr@uni-kl.de

Université de Trèves

unigr@uni-trier.de

Pour connaître votre interlocuteur UniGR, rendez-vous sur le portail UniGR à la rubrique « Contact ».

Anhang/Annexes

Inhaltsverzeichnis / Sommaire

Mobility Certificate.....	II
Learning Agreement	III
UniGR-Studierendenstatus / Statut étudiant UniGR	V
<i>Universität des Saarlandes</i>	V
<i>Université de la Sarre</i>	VI
<i>Universität Lüttich</i>	VII
<i>Université de Liège</i>	VIII
<i>Universität Luxemburg</i>	IX
<i>Université du Luxembourg</i>	X
<i>Universität Lothringen</i>	XI
<i>Université de Lorraine</i>	XII
<i>Technische Universität Kaiserslautern</i>	XIII
<i>Université de Kaiserslautern</i>	XIV
<i>Universität Trier</i>	XV
<i>Université de Trèves</i>	XVI

MOBILITY CERTIFICATE



I, the undersigned, hereby confirm that the student / doctoral student (please mark as appropriate):
..... (last name, first name)
..... (student identification number)

STAYED AT OUR UNIVERSITY:

- Saarland University University of Liège University of Luxembourg
- University of Lorraine University of Kaiserslautern Trier University

FOR THE FOLLOWING REASON:

- Attending a lecture: (please indicate course title)
- Participating in a seminar, conference, summer school or other event: (please indicate event title)
- Meeting a supervisor (e.g. of Master or PhD thesis)
- Using the university library
- Using research equipment
- Other purpose of stay:

PERIOD:

Date or period of stay:

THE FOLLOWING RESULT HAS BEEN ACHIEVED (if applicable):

ECTS credits: Grade:

Date:

Signature: Seal / Stamp:

Representative of the host university:

Last name, first name:

Capacity / Function:

Faculty / department:

LEARNING AGREEMENT

ACADEMIC YEAR: 20...../20.....

STUDY PERIOD: fromto.....

FIELD OF STUDY:

Name of student:

Student's e-mail address:

Home University:

Student Identification Number:

DETAILS OF THE PROPOSED STUDY PROGRAMME IN THE GREATER REGION (Host university):

- Saarland University University of Liège University of Luxembourg
 University of Lorraine University of Kaiserslautern Trier University

Course unit code (if any)	Title of course or teaching unit	Semester (autumn/spring)	Number of ECTS credits
------------------------------	----------------------------------	-----------------------------	---------------------------

.....
.....
.....
.....

Date: Student's signature:

Home university:

We confirm that the learning agreement is accepted.

Signature of departmental coordinator *and/or* Institutional coordinator (or other representative(s))

.....

Date: Date:

Host university:

We confirm that the learning agreement is accepted.

Signature of departmental coordinator *and/or* Institutional coordinator (or other representative(s))

.....

Date: Date:

STATUT ÉTUDIANT UniGR À L'UNIVERSITÉ DE LA SARRE

Procédure par étapes - Étudiants entrants



UNIVERSITÄT
DES
SAARLANDES

UNIVERSITÉ DE LA
GRANDE RÉGION
UNIVERSITÄT DER
GROSSREGION

Avant le semestre

Sélectionner les cours à partir du moteur de recherche disponible sur www.uni-greuv.de (« Étudier » / « Offre de formation ») et de www.lst.uni-saarland.de (un compte utilisateur n'est pas nécessaire pour consulter l'offre de formation!)

Vérifier la possibilité de suivre les cours souhaités dans la liste d'accès aux cours disponible www.uni-greuv.de (« Étudier » / « Statut étudiant UniGR »)

Envoyer le formulaire d'inscription (Antrag auf Zweihörschaft) disponible sur le portail Internet UniGR et les pièces suivantes :

- un certificat de scolarité ou une photocopie de la carte étudiante
- une attestation de couverture d'assurance-maladie
- une photo d'identité

Par voie postale à : Dietmar Krebs
Studienensekretariat
Campus Saarbrücken
Gebäude A4 2, Erdgeschoss
Tél.: +49 (0)681 / 302-5491
D-66041 Saarbrücken, Germany

Si souhaitez de faire reconnaître les cours suivis en crédits ECTS, solliciter l'accord du responsable de l'université d'origine ainsi que du coordinateur Erasmus de l'UdS (Erasmuskoordinator/in/en der Fächer) et établir un contrat d'études.

Contactez le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour vérifier si une inscription aux cours et aux examens est nécessaire.

Contactez le secrétariat du cursus concerné pour connaître les dates et les horaires des cours si non mentionnés dans le programme.

Contactez les enseignants responsables du cours pour obtenir leur autorisation.

L'Université informe de l'acceptation de votre dossier.

Au début du semestre

Récupérer la carte étudiante de l'Uds au « Kantenbüro ».

Se renseigner auprès du Service de Scolarité sur les titres de transport disponibles.

Vers la fin du semestre

Après obtention des examens, demander aux responsables pédagogiques un relevé de notes.

(Optionnel) Faire signer le certificat de mobilité UniGR téléchargeable sur le portail UniGR à la rubrique « Étudier ».

Remettre le relevé de notes et, pour certaines universités, le contrat d'études au service ou à la personne en charge de la reconnaissance dans l'université d'origine.

Périodes d'inscription UniGR recommandées :

août à octobre | début mars à mi-avril

Périodes des cours :

octobre à février | avril à juillet

Avant le départ

Sélectionner les cours à partir du moteur de recherche UniGR disponible sur www.uni-gr.eu (« Étudier » / « Offre de formation ») et de <http://progcourses.ulg.ac.be>.

Contacter l'appariteur de la Faculté concernée pour connaître la (les) date(s) et horaires du (des) cours.

Contactez le professeur responsable du cours pour obtenir son autorisation écrite.

Si souhaitez faire reconnaître les cours suivis en crédits ECTS, sollicitez l'accord des responsables de l'université d'origine et de Liège et établissez un contrat d'études.

Finaliser l'inscription à votre arrivée à Liège auprès du service des inscriptions en fournissant les pièces suivantes :

- Pièce d'identité
- Carte d'étudiant de votre université d'origine
- Autorisation écrite du professeur
- 32 EUR (assurance)

Pendant le séjour

Après obtention des examens, recevez une attestation de réussite.

Remettre le relevé de notes et, pour certaines universités, le contrat d'études au service ou à la personne en charge de la reconnaissance dans l'université d'origine.

Au retour

Périodes d'inscription UniGR recommandées :

début à mi-juillet | mi-août à fin septembre

Périodes des cours :

septembre à décembre | février à mai



Avant le semestre

Sélectionner les cours à partir du moteur de recherche disponible sur www.uni-gr.eu (« Étudier » / « Offre de formation ») et de www.uni.lu

Contacter le secrétariat du cursus concerné pour connaître les dates et horaires des cours.

Contacter les enseignants responsables des cours pour obtenir leur autorisation.

Si souhaitez faire reconnaître les cours suivis en crédits ECTS, solliciter l'accord des responsables des universités d'origine et du Luxembourg et établir un contrat d'études.

Confirmation de l'inscription par l'UL, réception de la carte étudiante, de l'identifiant, d'un courriel étudiant, et, le cas échéant, effectuer le paiement de l'abonnement au titre de transport.

Remplir le formulaire de demande d'admission en ligne (étudiant invité UniGR) et cocher, si souhaité, la case « Abonnement au titre de transport » (37 EUR).

Envoyer le formulaire signé disponible sur le portail internet UniGR et les pièces suivantes :

- Attestation d'inscription de l'université d'origine
- Carte d'identité
- Une attestation de couverture d'assurance-maladie
- Photo d'identité

Par voie postale à :
Université du Luxembourg, Campus Limpertsberg, Service des Études et de la Vie Étudiante, 162a, avenue de la Falencerie L-1511 Luxembourg

Au début du semestre

Envoyer un courriel à ugr-info@uni.lu, en indiquant les cours choisis

S'inscrire sur la plateforme électronique Moodle pour accéder aux informations concernant les cours et examens (certaines filières disposent d'un accès spécifique – s'informer auprès du secrétariat de formation).

Vers la fin du semestre

Demander un relevé de notes, en envoyant un courriel à ugr-info@uni.lu

(Optionnel) Faire signer le certificat de mobilité UniGR téléchargeable sur le portail UniGR (rubrique « Étudier »)

Remettre le relevé de notes et, pour certaines universités, le contrat d'études au service ou à la personne en charge de la reconnaissance dans l'université d'origine.

Périodes d'inscription UniGR recommandées :

juillet à septembre | décembre à janvier

Périodes des cours :

septembre à décembre | février à mai/juin



Avant le départ

Sélectionner les cours à partir du moteur de recherche disponible sur www.uni-greu (« Étudier » / « Offre de formation »)

Contacter le service scolarité de la composante pour connaître l'emploi du temps des cours.

Télécharger le formulaire d'inscription disponible sur le site internet de l'UL

Envoyer le formulaire d'inscription rempli et signé au service de la scolarité centrale à uni-gr-inscription@univ-lorraine.fr ou Université de Lorraine
DFOIP
Gestion la formation et des études
site de Metz
Plate-Forme Saulcy
Ile du Saulcy
BP 80794
F-57000 Metz
Cedex

Si souhait de faire reconnaître les cours suivis en crédits ECTS, solliciter l'accord du responsable de l'université d'origine ainsi que du responsable pédagogique de l'UL et établir un contrat d'études.

Pendant le séjour

Récupérer la carte étudiante de l'UL au service scolarité de la composante et s'inscrire aux examens si souhait de faire valider les cours suivis.

Si souhait de faire reconnaître les cours validés, demander au service scolarité de la composante un relevé de notes.

(Optionnel) Faire signer le certificat de mobilité UniGR téléchargeable sur le portail UniGR à la rubrique « Étudier ».

Le service scolarité informe de la possibilité ou non de suivre les cours souhaités.

Si possibilité de suivre les cours, finaliser l'inscription en envoyant par voie postale au service de la scolarité centrale les pièces suivantes :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de la carte européenne d'assurance maladie
- Photocopie de l'assurance responsabilité civile
- Photo d'identité

Au retour

Remettre le relevé de notes et, pour certaines universités, le contrat d'études au service ou à la personne en charge de la reconnaissance dans l'université d'origine.

Périodes d'inscription UniGR recommandées :

début septembre | début janvier

Périodes des cours :

septembre à décembre | janvier à juillet

STATUT ÉTUDIANT UniGR À L'UNIVERSITÉ DE KAISERSLAUTERN

Procédure par étapes - Étudiants entrants



UNIVERSITÄT DE LA
GRANDE RÉGION
UNIVERSITÄT DER
GROSSREGION



TECHNISCHE UNIVERSITÄT
KAISERSLAUTERN

Avant le semestre

1 Sélectionner les cours à partir du moteur de recherche disponible sur www.uni-gr.eu (« Étudier » / « Offre de formation ») et de www.uni-kl.de

2 Solliciter l'accord des responsables pédagogiques pour participer aux cours choisis.

3 Si souhait de faire reconnaître les cours suivis en crédits ECTS, solliciter l'accord du responsable de l'université d'origine ainsi que du responsable pédagogique de l'UniKL et établir un contrat d'études.

Au début du semestre

5 S'inscrire aux examens en accord avec les chargés de cours.

4 Envoyer le formulaire d'inscription (Antrag auf Einschreibung für einen befristeten Studienaufenthalt) rempli et signé, la demande d'obtention d'une „Chipkarte“ ainsi que les pièces suivantes :

- un certificat de scolarité
- accord écrit du département de l'UniKL (contrat d'études)
- photo d'identité

Par voie postale à :
Technische Universität Kaiserslautern
Abteilung für Studienangelegenheiten
Gottlieb-Daimler-Strasse, Gebäude 47
D-67663 Kaiserslautern

Vers la fin du semestre

6 Récupérer le relevé de notes auprès du responsable de l'université d'accueil.

7 Remettre le relevé de notes et, pour certaines universités, le contrat d'études au service ou à la personne en charge de la reconnaissance dans l'université d'origine.

Périodes d'inscription UniGR recommandées :

mi-juillet jusqu'à fin août | mi-janvier jusqu'à fin février

Périodes des cours :

octobre à février | avril à juillet

STATUT ÉTUDIANT UniGR À L'UNIVERSITÉ DE TRÈVES

Procédure par étapes - Étudiants entrants



UNIVERSITÄT DE LA
GRANDE RÉGION
UNIVERSITÄT DER
GROSSREGION



Universität Trier

Avant le semestre

1 Sélectionner les cours à partir du moteur de recherche disponible sur www.uni-gr.eu (« Étudier » / « Offre de formation ») et de www.vorlesungsverzeichniss.uni-trier.de

2 Solliciter l'accord des responsables de l'université d'origine et de l'interlocuteur ECTS de l'UT pour participer aux cours choisis.

3 Si souhaite de faire reconnaître les cours suivis en crédits ECTS, solliciter l'accord du responsable de l'université d'origine ainsi que de l'interlocuteur ECTS de l'UT et établir un contrat d'études.

4 Inscription
Envoyer le formulaire d'inscription (Antrag auf Immatrikulation im Rahmen des Netzwerks „Universität der Großregion“ (UniGR)) rempli et signé ainsi que les pièces suivantes :

- un certificat de scolarité
- photocopie de la carte d'identité
- une attestation de couverture d'assurance-maladie
- une photo d'identité

Par voie postale à :

Universität Trier
UniGR-team / Abt. II - D-54286 Trier

5 S'informer des cours nécessaires tant une inscription sur le portail LSF <https://isportal.uni-trier.de> et **s'inscrire en ligne** seulement après validation de l'inscription administrative.

Au début du semestre

6 S'inscrire aux examens directement auprès du chargé de cours.

Vers la fin du semestre

7 Après obtention des examens, demander au chargé de cours un relevé de notes.

8 Remettre le relevé de notes à l'interlocuteur ECTS de l'UT.

9 Remettre le relevé de notes et, pour certaines universités, le contrat d'études au service ou à la personne en charge de la reconnaissance dans l'université d'origine.

Périodes d'inscription UniGR recommandées :

mi-mai à début septembre | mi-janvier à début mars

Périodes des cours :

octobre à février | avril à juillet



UNIVERSITÉ DE LA
GRANDE RÉGION
UNIVERSITÄT DER
GROSSREGION